



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Journée nationale des aidants

Question au Gouvernement n° 3375

Texte de la question

JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Atger.

Mme Stéphanie Atger. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Je souhaite y associer mes collègues mobilisés sur ce sujet.

En cette journée nationale des aidants, je tiens à saluer toutes les personnes qui viennent en aide à leurs parents, à leurs grands-parents ou encore à leur conjoint, avec une totale abnégation et souvent au détriment de leur propre vie et de leur santé. Par la mise en place récente du congé de proche aidant, le Gouvernement et la majorité témoignent de leur volonté de les encourager dans la prise en charge des services essentiels qu'ils rendent au quotidien aux personnes en perte d'autonomie.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, dont les missions seront profondément refondées dans le cadre du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale, met à la disposition des aidants une variété de dispositifs visant à les accompagner, au premier rang desquels figurent des programmes de formation non professionnelle, cofinancés grâce à une contractualisation avec les départements et les associations nationales. Au total, dix-huit conventions ont été signées entre 2009 et 2018, avec pour objectif la formation de 94 000 aidants. Toutefois, avec la mise en place du congé de proche aidant, il semble nécessaire d'anticiper un accroissement des demandes. Est-il prévu d'étendre l'accès à ces formations à un plus grand nombre d'aidants ?

Madame la secrétaire d'État, vous avez installé hier, aux côtés de Mme Brigitte Bourguignon, le comité de suivi de la stratégie « Agir pour les aidants », dont nous avons fêté le premier anniversaire. Un volet sera-t-il consacré au baluchonnage, un dispositif déjà utilisé dans les outre-mer, notamment en Martinique et à La Réunion, qui permet de soulager les proches des personnes dépendantes grâce à l'intervention d'une tierce personne ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Je vous remercie d'avoir posé cette question, en cette dixième journée nationale des aidants. Plus de 10 millions d'aidants s'occupent d'un enfant handicapé, d'un proche malade ou d'une personne âgée en perte d'autonomie. Nous devons aider les aidants, et c'est tout l'enjeu de notre stratégie.

Ce matin, j'étais avec le Président de la République et Mme Brigitte Macron *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR)* pour écouter ces aidants au sein de la plateforme handicap répit des aidants de l'association

OSE – œuvres de secours aux enfants. Cette plateforme répond au besoin de répit des 10 millions d'aidants. Parce que la crise nous y oblige, nous avons voulu accélérer la réponse à ces dizaines de personnes, en créant le numéro vert 0800 360 360 comme porte d'entrée unique aux besoins de répit et d'accès aux soins.

Oui, il nous faut accélérer la formation ; cela nous a été dit ce matin. Nous allons la rendre accessible à plus de 450 000 aidants d'ici à 2021. L'instauration, depuis le 1er octobre, du congé rémunéré pour les salariés aidants a également été saluée (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM*) : d'une durée de trois mois fractionnable, il permet la conciliation entre vie sociale et vie professionnelle.

Nous avons 30 000 places de solution de répit, dont 20 000 pour les adultes. Le baluchonnage est aussi une solution de répit ; avec Brigitte Bourguignon, nous l'avons salué hier lors de l'installation du comité de soutien et de suivi. Nous devons approfondir cette solution, que nous utilisons déjà et qui est très intéressante : pour une fois, l'aidant reste chez lui et c'est une tierce personne qui se rend au domicile de la personne en perte d'autonomie, sans perturber la vie quotidienne de cette dernière, pour lui permettre de souffler jusqu'à cinq jours. Cette expérimentation est l'une des nombreuses solutions que nous proposons, parce qu'aider les aidants, c'est aider un pilier de notre société en matière de solidarité collective. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*)

M. le président. Mes chers collègues, des places se sont libérées sur les bancs. Je vous engage à vous éloigner les uns des autres pour éviter une trop grande proximité, qui pourrait vous nuire.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Atger](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3375

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 octobre 2020](#)